



## PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 25 octobre 2019

### Note de présentation

**Projet de modification de la délibération du CRPMEM de Bretagne fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche des pouces pieds sur le littoral du Morbihan**

**DELIBERATION « POUCES PIEDS – MORBIHAN - A »**

#### **PREAMBULE :**

Les modifications, dans le cadre du projet de délibération du Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de Bretagne approuvée par le présent projet d'arrêté sont apportées à la délibération 2018-067 **POUCES PIEDS – MORBIHAN - A** du 21 septembre 2019.

#### **CONTEXTE ET OBJECTIFS :**

La délibération **POUCES PIEDS – MORBIHAN - A** fixe les conditions d'attribution de la licence de pêche des pouces pieds sur le littoral du Morbihan.

La modification du projet de délibération approuvé par le présent projet d'arrêté concerne :

- La définition des périmètres des zones interdites à la pêche du pouces pieds

#### **PROJET DE MODIFICATIONS**

##### ***1) Périmètre des zones interdites à la pêche des pouces pieds***

L'article 1 définit le périmètre du gisement ainsi que des secteurs interdits à la pêche sur le littoral de Groix. Dans un souci de lisibilité des textes, il est proposé de transposer cette mention au sein de la délibération B, qui définit également des périmètres interdits à la pêche sur Belle Île et sur la presqu'île de Quiberon.

La carte suivante est également rajoutée en annexe :



Le projet d'arrêté est consultable **du 26 octobre au 15 novembre 2019 inclus**.

Il est également consultable sur support papier en prenant rendez-vous au 02 90 02 69 50 (09h00 – 12h00 / 14h00 – 16h30).

Les observations peuvent parvenir à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest **jusqu'au 15 novembre 2019 inclus** et peuvent être déposées :

- par voie électronique à [urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr) en intitulant l'objet du courriel « Consultation publique approbation délibération « **POUCES PIEDS MORBIHAN A** » » ;
- par voie postale à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, 3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES cedex 9 en indiquant sur le courrier « Consultation publique approbation délibération « **POUCES PIEDS MORBIHAN A** » ».